



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 21 aout 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-un aout à dix-neuf heure, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Roger BLANC-COQUAND, Maire**

Présents : Christophe VALLOIRE, Sophie MONNOIS, Benoit TRUCHET, Richard DOMPNIER, Noémie KURA

Excusé : Jean-Michel MESCAM donne procuration à Roger BLANC-COQUAND
Brigitte VIOLA donne procuration à Benoit TRUCHET
Hassan BEN MANSOUR donne procuration à Richard DOMPNIER
Serge MICHEL donne procuration à Christophe VALLOIRE

Date de Convocation : 09/08/2024

Date d'affichage : 09/08/2024

Nombre de conseillers :

En Exercice : **10** Présents : **6** Votants : **10**

Election du Secrétaire de séance : Noémie KURA

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré	VOTE
2024 21 08 1	<p style="text-align: center;">ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES</p>	<p>► IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après, ainsi que sur les cartes annexées à la présente décision, et présentant les surfaces cadastrées :</p> <p>☀ <u>solaire photovoltaïque sur bâtiments</u> : → La mairie et Le bâtiment La Cure</p> <p>☀ <u>solaire photovoltaïque au sol</u> : → parcelles qui seront restituées à la Commune par la carrière Gypse SOGYMA</p> <p>► CHARGE le maire de transmettre, au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT, les zones identifiées.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 10</p>
2024 21 08 2	<p style="text-align: center;">RAPPORT TRIENNAL 2021/2023 SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS → Consommation ENAF</p>	<p>► APPROUVE le rapport triennal sur l'artificialisation des sols portant sur la période 2011-2021 et 2021-2023 ;</p> <p>► PRECISE que le rapport fera l'objet de mesure de publicité et sera transmis dans un délai de quinze jours suivant sa publication aux préfets de région et de département, au président du conseil régional et au président de la 3CMA.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 10</p>

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré	VOTE
2024 21 08 3	<p style="text-align: center;">INSCRIPTION DES PARCOURS HIVERNAUX PIETONS ET RAQUETTES DES BOTTIERES – SAINT PANCRACE AU PDESI</p>	<p>► APPROUVE le projet d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Savoie (PDESI 73) des parcours Saint-Pancrace (<i>la montée aux 3 croix, le sentier du haut, le chemin de Montfalcon, découverte des Bottières</i> reportés sur les cartes ci annexées)</p> <p>► S'ENGAGE à conserver le caractère public et ouvert de ces itinéraires</p> <p>► NE S'ENGAGE PAS à gérer et entretenir ces parcours mais attend du SIVAV et des référents sentiers nommés par la Commune, la prise en charge des moyens nécessaires à l'entretien et au balisage chaque hiver.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 10</p>
2024 06 10 4	<p style="text-align: center;">CONVENTION d'AUTORISATION DE PASSAGE, d'AMENAGEMENT ET d'ENTRETIEN D'UN ITINERAIRE DE RANDONNEE (non motorisée) SUR UNE PROPRIETE PRIVEE</p>	<p>► APPROUVE le projet d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et/ou au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) des itinéraires concernés par les conventions d'autorisation de passage (itinéraires précisés en annexe de chaque convention),</p> <p>► AUTORISE M. le Maire a signé toute convention d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien d'un itinéraire de randonnée estivale et/ou hivernale (non motorisée) sur une propriété privée,</p> <p>► S'ENGAGE à contacter les propriétaires concernés par les conventions d'autorisation de passage,</p> <p>► S'ENGAGE à informer le SIVAV de la réponse des propriétaires concernés par les conventions.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 10</p>

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré	VOTE
2024 21 08 5	<p>CONVENTION ADHESION AU CONTRAT ASSURANCE GROUPE DU CDG73 POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS COMMUNAUX</p>	<p>► APPROUVE l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :</p> <p>Durée du contrat : date d'effet 01/01/2025 au 31/12/2025 Régime du contrat : capitalisation Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.</p> <p>► AUTORISE le Maire à signer tous actes nécessaires à cet effet,</p> <p>► APPROUVE la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie,</p> <p>► AUTORISE le Maire à signer la convention</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 10</p>